

Flash social

LETTRE À DESTINATION DES ADMINISTRATEURS SOCIAUX
OCTOBRE 2020 - N° 17

U2P
union
des entreprises
de proximité

Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021

Ce projet de loi s'inscrit dans un contexte hors norme. Il y a encore quelques mois nous avions comme perspective le retour à l'équilibre de la Sécurité sociale. La crise sanitaire a fait voler en éclat cette perspective.

Les chiffres donnent le vertige. Plus de 44 milliards d'euros de déficit en 2020, 27 milliards d'euros en 2021, avec des prévisions qui font état d'un déficit persistant qui pourrait encore dépasser 20 milliards d'euros à horizon 2024. L'ensemble des branches sont dans le rouge ce qui ne s'était pas vu depuis 2012.

La branche maladie concentre à elle seule une très grande partie des déficits

Sans surprise la branche maladie concentre à elle seule une très grande partie des déficits 2020 et 2021, avec 15 milliards d'euros de dépenses exceptionnelles auxquels s'ajoutent plus de 4 milliards d'euros déjà provisionnés, ainsi que les hausses de salaire et les



investissements prévus par le Ségur de la santé

Les besoins de financement de l'Acoss ont augmenté de façon considérable sous l'effet des mesures décidées par les pouvoirs publics, dans un contexte de contraction des marchés financiers. Avec la reprise de 136 milliards d'euros prévue en loi organique ce sont au total près de 400 milliards d'euros de reprises de dette qui ont été effectués par la CADES depuis sa création il y a 34 ans.

Pour vertigineux qu'ils soient ces chiffres ne sont pas structurels, ou du moins faut-il l'espérer. Ils sont le résultat des mesures fortes prises par le Gouvernement, action que l'U2P a saluée, pour accompagner les entreprises, préserver l'emploi autant que possible et soutenir la reprise de l'activité

économique. L'U2P prend acte à cet égard de la compensation à la Sécurité sociale des mesures d'exonérations décidées par le Gouvernement.

Cette reprise, indispensable au redressement des comptes sociaux, pour qu'elle soit réelle et durable nécessite que l'on donne ou redonne confiance en l'avenir aux chefs d'entreprise, que l'on donne confiance aux consommateurs.

La situation est toujours fragile. Les dernières mesures prises il y a quelques jours par le Gouvernement pour fermer ou réduire l'ouverture de certaines activités, sans aucune concertation avec les représentants des professions impactées, en sont la démonstration.

Le rétablissement d'une trajectoire de retour à l'équilibre des comptes sociaux nécessite de soutenir l'économie.

Le plan de relance de 100 milliards d'euros s'inscrit dans cet objectif.

Le redressement des comptes passera nécessairement par l'activité. Et pour retrouver un niveau d'activité d'avant crise sanitaire il faut rassurer, redonner confiance, redonner des perspectives.

Une pression contenue sur les entreprises

Toute tentation d'agir dès à présent sur les prélèvements obligatoires pesant sur les entreprises irait à contresens. Le Gouvernement n'a pas fait ce choix avec ce PLFSS. Nous lui en donnons acte.

Nous avons en effet quelques craintes que ce PLFSS, compte tenu là encore du contexte, n'accen- ●●●



... tue notamment la pression sur la **branche ATMP**. Ce n'est pas le cas et c'est une bonne chose. Cela aurait été un mauvais signal envoyé aux gestionnaires de la branche qui collectivement agissent de façon concrète et efficace sur le champ de la prévention.

Nous avons, conjointement avec le Medef et la CPME fait part de notre crainte et de notre opposition à la tentation qui semblait poindre du côté du Gouvernement, d'un **possible transfert du financement de l'indemnisation des arrêts de travail vers les entreprises**. Une telle mesure, dans la crise économique que nous traversons, aurait été en totale contradiction avec les mesures fortes annoncées dans le cadre de France relance. Ce choix le Gouvernement ne la pas fait. Là encore nous lui en donnons acte.

La réforme du congé de paternité pose question

En matière de signaux envoyés quelque peu en décalage avec l'urgence de la situation, il y a la **réforme du congé de paternité** à compter du 1^{er} juillet 2021. On peut certes partager l'objectif social et sociétal, pour autant il pose néanmoins une question de forme mais aussi de fond.

Sur la forme, il nous avait semblé avoir compris à l'annonce du plan de relance, que le Premier ministre et son Gouvernement plaçaient le dialogue social, la concertation sociale comme une des pierres angulaires de l'action gouvernementale. Compte tenu de ses multiples effets cette réforme aurait mérité à tout le moins des échanges qui ne soient pas qu'une simple information. Sur le fond cette réforme aura des

conséquences induites dans l'organisation des petites entreprises. Dans le contexte actuel la priorité, nous semble-t-il, doit tout d'abord et avant tout être mise sur les mesures de sauvetage et de relance, et non à la gestion de nouveaux droits sociaux pour légitimes qu'ils soient.

Une cinquième branche inaugurée

Ce PLFSS prévoit également des premières mesures pour organiser le **fonctionnement de la 5^e branche de la Sécurité sociale pour le soutien à l'autonomie**. Reste néanmoins à définir, ce qui constitue un chantier très important, les modalités de son financement, le rapport Vachey est à cet égard très imagitatif, et nous ne partageons pas loin s'en faut le fruit de cette

imagination. La question de la gouvernance de cette nouvelle branche constitue également un élément majeur de sa réussite. Nous considérons que la place des partenaires sociaux doit y être affirmée.

Pas un mot sur l'assurance vieillesse

Ce projet de loi est muet sur **l'assurance vieillesse** qui accuse un déficit en 2020 mais aussi pour 2021 très important du fait de la crise que nous traversons. Là encore il est heureux que le Gouvernement ne se soit pas engagé dans l'introduction de mesures paramétriques dans ce PLFSS. Pour autant, il est indispensable de reprendre le chemin de la réforme des retraites qui a été mise en sommeil.

En tout état de cause, cette crise fait la démonstration de l'impérieuse nécessité de revoir notre système de financement de la Sécurité sociale. Il semble que ce constat soit partagé par le Gouvernement. À l'agenda social figurent en effet l'évaluation de la protection sociale et son financement. Nous serons acteurs de ces travaux qui sont indispensables pour consolider notre protection sociale et en garantir l'avenir.

Si une nouvelle fois, la Sécurité sociale a joué un rôle d'amortisseur économique et social, pour autant cette crise doit être l'occasion de repenser les choses et de moderniser notre système de protection sociale.

Ce n'est pas l'objectif de ce PLFSS bien entendu. Il constitue à nos yeux un texte de transition dans un contexte sans précédent.

L'U2P l'appréhende comme tel, et en prend acte. ■

